REÇU le 03/11/2026
par mail

Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Narbonne, le 23 octobre 2026

Dossier suivi par Laure Izard
Service : Urbanisme-Planification
Tél : 04.68.65 39 55
Email : l.izard@legrandnarbonne.com

Madame le Maire
Fabienne MARTINAGE
Mairie de MIREPEÏSSET
5 Place de la République
11120 MIREPEÏSSET

OBJET : Avis sur projet de modification simplifiée n° 2 du PLU- Mirepeïsset

Madame le Maire, Chère Fabienne

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, ce projet pour avis.

Au regard des éléments du projet transmis, nous souhaitions porter à votre connaissance des observations de fond et de forme.

Ce projet de modification permet de manière générale d'apporter des précisions sur le règlement écrit et graphique du PLU.

La modification de l'OAP « Cœur de Lucques » permet de favoriser la réalisation d'une dent creuse en permettant un phasage de l'opération tout en conservant une cohérence d'ensemble (réalisation d'une part de logements sociaux, conservation de la trame verte et ajout de dispositif permettant le bon fonctionnement des différents phasages)

RGELIERS
RMISSAN
AGES
IZANET
IZE-MINERVOIS
AVES
OURSAN
UXAC D'AUDE
LEURY D'AUDE
INESTAS
RUISSAN
A PALME
EUCATE
AILHAC
ARCORIGNAN
IREPEISSET
ONTREDON
OUSSAN
ARBONNE
EVIAN
UVEILLAN
EYRIAC-DE-MER
ORTEL-DES-CORBIERES
ORT-LA-NOUVELLE
OUZOLS-MINERVOIS
AISSAC D'AUDE
OQUEFORT-DES-CORBIERES
AINT-MARCEL-SUR-AUD
AINT-NAZAIRE D'AUDE
AINTE-VALIERE
ALLELES D'AUDE
ALLES D'AUDE
IGEAN
REILLES
ENTENAC-EN-MINERVOIS
ILLEDAIGNE
INASSAN

Par ailleurs, ce projet de modification permet via l'adaptation du règlement écrit de conforter la réhabilitation du bâti ancien au travers de règles dérogatoires tout en affirmant la conservation du caractère architectural du bâti ancien.

Cette modification simplifiée n°2 du PLU de Mirepeisset est compatible avec les orientations du SCoT de la Narbonnaise au regard notamment des objectifs de réinvestissement dans l'enveloppe urbaine et de la réhabilitation du bâti ancien.

Les services du Grand Narbonne restent disponibles pour répondre à toute question éventuelle.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations cordiales.

Bien à toi

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE Grand NARBONNE

Jean-Louis RIU
Maire de Bages
Vice-Président du Grand Narbonne

ARGELIERS
ARMISSAN
BAGES
BIZANET
BIZE-MINERVOIS
CAVES
COURSAN
CUXAC D'AUDE
FLEURY D'AUDE
GINESTAS
GRUISSAN
LA PALME
LEUCATE
MAILHAC
MARCORIGNAN
MIREPEISSET
MONTREDON
MOUSSAN
NARBONNE
NEVIAN
OUVEILLAN
PEYRIAC-DE-MER
PORTEL-DES-CORBIERES
PORT-LA-NOUVELLE
POUZOLS-MINERVOIS
RAISSAC D'AUDE
ROQUEFORT-DES-CORBIERES
SAINT-MARCEL-SUR-AUDE
SAINT-NAZAIRE D'AUDE
SAINTE-VALIERE
SALLELES D'AUDE
SALLES D'AUDE
SIGEAN
TREILLES
VENTENAC-EN-MINERVOIS
VILLEDAIGNE
ZINASSAN

12, boulevard Frédéric Mistral - CS 50100 - 11785 Narbonne Cedex - Tél. : 04 68 58 14 58 - Télécopie : 04 68 58 14 59 - www.legrandnarbonne.com